

L'accompagnement, vu par les parents d'élèves

Jean Jacques HAZAN

Le terme d'accompagnement est riche de sens. En effet, celui qui accompagne quelqu'un n'est pas le décideur, celui qui accompagne n'est pas le conducteur, celui qui accompagne n'est pas le chef de file.

Dans la mythologie saxonne, le roi Arthur avait ses compagnons autour de lui. Ces derniers le conseillaient, observaient pour le prévenir des dangers, et s'il leur arrivait de prendre des initiatives, c'était pour servir Arthur. Le roi avait le dernier mot, c'est lui qui décidait, qui choisissait l'itinéraire et prenait l'initiative de faire la paix ou la guerre. Il serait sans doute salutaire de ne pas perdre de vue cette notion d'accompagnement.

Choisir d'accompagner quelqu'un, c'est lui faire confiance dans ses choix et ses décisions. C'est accepter que lui seul a la maîtrise et la connaissance de ce qui est bon pour lui. Accompagner quelqu'un, c'est le suivre quels que soient les chemins empruntés.

L'accompagnement est un concept relativement nouveau dans le cadre de l'éducation, alors qu'il est déjà bien intégré dans des domaines comme la médecine, la fin de vie, mais aussi le sport, ou les arts où il prend aussi le nom plus commercial de « coaching ».

À la lumière de cet éclairage sémantique et historique, il paraît judicieux de s'interroger sur la manière dont doit s'organiser l'accompagnement des élèves, que ce soit à l'école, au collège ou en lycée, ou hors temps scolaire et ce que cela suppose comme changements dans le fonctionnement du système éducatif.

En premier lieu, cela suppose de changer la relation enfant/adulte. Même si nous ne sommes pas dans la théorie de l'enfant roi, il est indispensable de remettre l'enfant, en tant qu'acteur et auteur principal de sa destinée. Faire confiance à cet adulte en devenir, quant à sa capacité à faire des choix, à trouver les ressources, à prendre des décisions et à trouver des solutions. L'adulte accompagnateur doit accepter de devenir le compagnon, c'est-à-dire celui qui donne conseil, qui apporte un avis, qui développe un argumentaire ... mais sûrement pas celui qui décide. L'adulte accompagnateur doit accepter d'entrer au service de celui qui décide.

Force est de constater qu'en matière d'éducation, l'accompagnement revêt différentes formes avec différents acteurs, en différents lieux et temps. C'est un peu comme si l'accompagnement devenait le fourre-tout ou la panacée (suivant de l'endroit où l'on se place) quand il n'y a plus de solution. Cette multiplication des recours à l'accompagnement (qui en fait relèvent souvent plutôt du soutien), comporte le risque de voir les différentes formes se concurrencer et que l'enfant lui-même se perde dans cette surenchère. Entre soutien scolaire, aide au devoir, aide individualisée, cours particuliers ... la panoplie du parfait accompagnateur existe. Elle est issue de l'union entre l'angoisse et l'échec des adultes face à une situation qu'ils ne maîtrisent pas ou plus.

Afin que chacun (élève, enseignant, parents) s'y retrouve, il est nécessaire de bien distinguer entre soutien et accompagnement.

Le soutien est de l'ordre des apprentissages scolaires plus ou moins bien intégrés ou compris par l'élève. Il regroupe toutes les aides qui vont permettre à l'élève d'acquérir plus de savoir.

L'accompagnement est de l'ordre de l'« apprendre à apprendre », du développement personnel. Dans l'accompagnement, il s'agit de donner à l'élève, à l'enfant, des outils qu'il va pouvoir utiliser dans ses apprentissages.

L'accompagnement regroupe toutes les interventions qui vont permettre à l'élève d'acquérir plus d'autonomie intellectuelle pour l'aider à faire des choix.

Bien sûr, très souvent, soutien et accompagnement vont de pair, et une même personne peut être amenée à faire les deux.

Mettre en place une séance de méthodologie pour que l'élève puisse apprendre à apprendre, c'est de l'accompagnement. Mais l'aide au devoir, c'est du soutien. De même que l'aide individualisée : soutien et non accompagnement.

Jean Jacques Hazan

L'accompagnement vu par les parents

Lorsqu'au cours d'une évaluation, l'enseignant fait en sorte que l'élève prenne confiance en lui, c'est de l'accompagnement ; mais lorsqu'au cours de cette même évaluation, la correction est assortie d'une sanction (sous forme de note ou commentaire ou de visage souriant ou pleurant...) il est dans le domaine du savoir, de l'apprentissage, éventuellement de la pédagogie... mais pas de l'accompagnement.

Tel qu'il est prévu sur le temps scolaire, l'accompagnement présente un certain nombre de problèmes pour les parents d'élèves. Ils ont d'abord le plus grand mal à être associés comme de véritables partenaires à la décision de mettre en place un soutien ou une aide pour leur enfant.

Témoin, cette étrange propension dans les écoles primaires à faire signer en tout début d'année par tous les parents des autorisations « en blanc » pour que leur enfant participe à l'aide individualisée, avant même que les difficultés soient repérées. Il va sans dire que le moment venu de la mettre effectivement en place, les parents ne sont pas toujours prévenus des difficultés de leurs enfants.

L'aide individualisée n'est de plus que le dernier dispositif en date qui vient s'ajouter à tous les autres, dont plus personne, et surtout pas les parents d'élèves, ne sait retrouver le fil. Bien malin, ainsi, qui saura dans quel ordre on doit les mettre en place, voire lesquels existent encore réellement.

Enfin, l'aide individualisée vient ajouter du temps « scolarisé », si ce n'est scolaire à proprement parler, à des journées déjà terriblement lourdes pour des jeunes enfants. Cette « sur scolarisation » ne peut, in fine, qu'accentuer les difficultés des enfants et tenir encore un peu plus les parents à distance.

La place des parents dans l'accompagnement doit être clairement identifiée. Il ne s'agit pas pour eux de prendre la place d'un autre acteur, mais de rester dans leur fonction de parents, garant de l'unité éducative du parcours de leur enfant. Pour cela, il est nécessaire qu'ils aient suffisamment de connaissances des dispositifs, et de recul sur les finalités et objectifs de chacun de ces dispositifs. S'il est naturel, pour un parent, de vouloir le meilleur pour son enfant, il est dangereux de vouloir qu'il soit le meilleur.

Hors temps scolaire, l'accompagnement éducatif n'est pas l'accompagnement scolaire. Son objet est, de fait, très différent de ce que nous entendons par là puisqu'il s'agit plutôt de garder les élèves après l'Ecole que de réfléchir à ce qui leur apporterait véritablement quelque chose.

Au lycée enfin, tel qu'il se profile dans les éléments de réforme déjà plus ou moins arrêtés par le ministère, l'accompagnement apparaît comme une catégorie fourre-tout mais pas inintéressante, qui doit permettre de développer d'autres rapports pédagogiques entre élèves et enseignants que le face à face traditionnel et le cours magistral.

La désignation d'un tuteur pour les élèves qui le souhaitent (ne serait-il pas d'ailleurs judicieux de l'instaurer pour tous les élèves ?) va bien dans ce sens de l'accompagnement. Le tuteur ne se substitue ni au professeur principal, ni au conseiller d'orientation-psychologue. Il accompagne l'élève dans ses choix sur une période qui dépasse l'année scolaire.

Cet accompagnement prendra donc des formes variées, des travaux interdisciplinaires en petits groupes à l'aide méthodologique et à la construction d'un projet d'orientation voire professionnel.

C'est peut-être là, malgré le flou qui règne encore et la difficulté qu'auront les établissements à l'organiser, que l'on sera le plus proches de l'accompagnement tel que nous l'avons défini au départ.

* * *